
Erratum

A.M., 2023

**Arrêté numéro 2023-1008 du ministre de
l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs en date
du 28 novembre 2023**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 13 décembre
2023, 155^e année, numéro 50, page 5615.

Dans la version française de cet arrêté ministériel, à
la page 5616, dans le titre de l'annexe on aurait dû lire :

« Annexe 35 » plutôt que « Annexe 36 ».

À la page 5617, dans le titre de l'annexe, on aurait dû
lire :

« Annexe 46 » plutôt que « Annexe 45 ».

82464